

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE
MINISTERE DE LA CULTURE ET ARTS
CENTRE ALGERIEN DE LA CINEMATOGRAPHIE
(C.A.C)
AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE
NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE
CAPACITES MINIMALES
N°01/ 2026**

Centre algérien de la cinématographie lance un avis d'annulation de l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales portant
« Restauration, Reproduction et Numérisation du Patrimoine Filmique et Documentaire du Centre Algérien de la Cinématographie C.A.C

Conformément aux dispositions des articles 73 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, ainsi qu'aux dispositions des articles 49 et 56 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 relative aux marchés publics, le Centre Algérien de la Cinématographie porte à votre connaissance l'annulation de la procédure de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 01/2026, portant sur l'opération de « **Restauration, Reproduction et Numérisation du Patrimoine Filmique et Documentaire du Centre Algérien de la Cinématographie C.A.C**

Cet appel d'offres a été publié le 11 mai 2026 dans :

- le quotidien national en langue arabe « El Djazaïr » sous le n° 2616016660 ;
- le quotidien national en langue française « Le Jour d'Algérie » sous le n° 2616016660 ;
- ainsi qu'au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), n° 2019, Avis d'Appel d'Offres National, semaine du 17 au 23 mai 2026, page 691.

En conséquence, nous vous invitons à vous rapprocher de nos services dans un délai maximal de trois (03) jours à compter de la date de réception de la présente correspondance, afin de prendre connaissance des motifs de cette annulation.